



évaluation via « ACT Adaptation » pour affiner la démarche opérationnelle

OBJECTIF :
Tester la méthode ACT Adaptation

L'ADEME a sollicité le groupe **SNCF** pour tester la *méthode ACT Adaptation*, consistant à évaluer la stratégie d'adaptation au changement climatique des entreprises. L'entreprise spécialisée dans la mobilité des personnes et la logistique des marchandises a lancé la mise en œuvre d'une stratégie globale d'adaptation et a souhaité valider les choix stratégiques opérés.

SITUATION DE DÉPART DE L'ENTREPRISE

2021

Instauration d'un comité stratégique sur l'adaptation, composé des Présidents des sociétés du groupe. Ce comité se réunit deux fois par an, suit l'avancement des travaux et fait les arbitrages nécessaires.

2021 – 2023

Lancement de diagnostics de vulnérabilité à échelle macro de toutes les activités du groupe (première décision du comité stratégique) :

- d'abord à climat actuel pour correctement caractériser les risques physiques ;
- ensuite avec des projections climatiques pour identifier les futurs risques possibles et savoir à quelle échéance les installations



Des aléas qui peuvent impacter aussi bien le réseau ferré que les gares

pourraient y être confrontées.

2023 – 2024

Estimation du coût (en coûts complets) des aléas climatiques pour l'entreprise. Cela représente un travail conséquent de collecte, de consolidation et d'interprétation des données afin de disposer de chiffres robustes.

LES RÉSULTATS

La démarche d'évaluation ACT Adaptation a permis de valider les directions prises en matière de gouvernance et d'analyse des risques physiques. ACT Adaptation a également aidé à explorer et questionner l'ensemble des impacts potentiels du changement climatique (opérationnels, financiers, humains, business, réglementaires, etc.) sur les activités, avec la mise en place de groupes de travail ad hoc. Enfin, elle a permis d'évaluer les actions déjà mises en œuvre, d'identifier des actions complémentaires et de projeter les besoins futurs.

« Installer une gouvernance forte, à la tête de l'entreprise, sur l'adaptation au changement climatique envoie un message clair en interne et auprès des parties prenantes sur la priorité donnée au sujet ainsi que les moyens et évolutions nécessaires. »

LES SUITES ENVISAGÉES

Suite à la démarche ACT, le plan d'actions 2024 est le suivant :

- diagnostic à échelle plus fine des vulnérabilités sur les secteurs repérés comme les plus à risques ;
- poursuite de l'identification de solutions d'adaptation afin d'élaborer des plans d'actions ;
- dimensionnement des moyens humains et financiers à mettre en œuvre sur le court, moyen et long terme ;
- élargissement du périmètre d'analyse des risques en incluant salariés, clients, fournisseurs, autres activités économiques du territoire et collectivités, afin de faire émerger des solutions pensées collectivement. ●